

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 24534-4:2010

Identification automatique des véhicules et des équipements - Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les véhicules -

Automatic vehicle and equipment
identification - Electronic Registration
Identification (ERI) for vehicles - Part 4:
Secure communications using

Straßenverkehrstelematik (RTTT) -
Automatische Identifizierung von
Fahrzeugen und Ausrüstungen -
Elektronische Identifizierung für die

07/2010



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 24534-4:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 24534-4:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 24534-4:2010
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 24534-4**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Juillet 2010

ICS 35.240.60; 03.220.20

Remplace CEN ISO/TS 24534-4:2008

Version Française

**Identification automatique des véhicules et des équipements -
Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les
véhicules - Partie 4: Communications sûres utilisant des
techniques asymétriques (ISO 24534-4:2010)**

Automatic vehicle and equipment identification - Electronic
Registration Identification (ERI) for vehicles - Part 4:
Secure communications using asymmetrical techniques
(ISO 24534-4:2010)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 juin 2010.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
-------------------	---

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 24534-4:2010) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 278 "Application télématique pour le transport routier et la circulation routière", dont le secrétariat est tenu par le NEN, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport".

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2011, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2011.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 24534-4:2008.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 24534-4:2010 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 24534-4:2010 sans aucune modification.

**Identification automatique des véhicules
et des équipements — Identification
d'enregistrement électronique (ERI) pour
les véhicules —**

**Partie 4:
Communications sécurisées à l'aide de
techniques asymétriques**

*Automatic vehicle and equipment identification — Electronic registration
identification (ERI) for vehicles —*

Part 4: Secure communications using asymmetrical techniques



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2012

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Termes abrégés	10
5 Concept des communications du système	11
5.1 Introduction	11
5.2 Vue d'ensemble	11
5.3 Services de sécurité	19
5.4 Description de l'architecture de communication	24
5.5 Interfaces	26
6 Exigences de l'interface	28
6.1 Vue d'ensemble	28
6.2 Définitions abstraites des transactions	28
6.3 Interfaces de l'ERT	67
Annexe A (normative) Modules ASN.1	71
Annexe B (normative) Modèle de PICS	83
Annexe C (informative) Scénarios de fonctionnement	87
Bibliographie	100

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 24534-4 a été élaborée par le comité technique CEN/TC 278, *Télématique de la circulation et du transport routier*, du Comité européen de normalisation (CEN), en collaboration avec le comité technique ISO/TC 204, *Systèmes intelligents de transport*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette première édition de l'ISO 24534-4 annule et remplace l'ISO/TS 24534-4:2008, qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 24534 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Identification automatique des véhicules et des équipements — Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les véhicules*:

- *Partie 1: Architecture*
- *Partie 2: Exigences de fonctionnement*
- *Partie 3: Données du véhicule*
- *Partie 4: Communications sécurisées à l'aide de techniques asymétriques*
- *Partie 5: Communications sécurisées à l'aide de techniques symétriques*